

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communales-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20190902\_01

### Séance du 2 septembre 2019

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

**Date de la convocation :**  
23 août 2019

**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
9 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

**Objet : Projet « centre bourg »,  
décision sur la maîtrise d'ouvrage**

Suite aux 2 auditions de l'OPH du Jura, du SIDEC du Jura et de SOLIHA Jura, qui ont été organisée lors de 2 séances précédentes, M. le Maire rappelle que le conseil municipal est unanimement d'accord sur le contenu du projet, qui doit permettre de créer environ 6-8 logements adaptés aux personnes âgées, des locaux pour une micro-crèche, des locaux pour professionnels de santé et l'aménagement d'une chaufferie bois (plaquettes) pour les bâtiments publics à proximité.

La question sur laquelle le conseil municipal doit se prononcer à trait à la maîtrise d'ouvrage du projet, soit en intégralité par la Commune avec le concours du SIDEC du Jura comme mandataire

et SOLIHA Jura comme assistant à maîtrise d'ouvrage, soit confiée à l'OPH du Jura qui serait propriétaire des logements et réaliserait les autres équipements financés par la Commune.

Après un dernier tour de table, le conseil municipal se prononce par :

- 11 voix pour une maîtrise d'ouvrage communale (appui SIDEDEC et SOLIHA),
- 3 voix pour une maîtrise d'ouvrage de l'OPH.

Le conseil municipal décide majoritairement de rester maître d'ouvrage de l'intégralité du projet. Le SIDEDEC et SOLIHA seront prochainement sollicités pour la transmission de proposition d'honoraires d'accompagnement et la réalisation de l'étude financière sur le projet, afin de vérifier le montage financier et les recettes possibles, en particulier sur les locaux des différents locaux.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*